CNSA
Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Parole d'adhérent : entretien sur l'article 80 avec Lionel TIMOTEO

Lionel TIMEO, des Ambulances de Belledonne dans le 38, représentant de la CNSA région Rhône Alpes répond à nos questions relatives à l'Article 80.

Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés dans la mise en application de l'article 80 (ex : dans la réponse aux appels d'offres, dans la prise en charge des patients etc.) ?

LT : Le 1er obstacle est purement économique, car l'article 80 induit une augmentation du volume de transport demandé par les hôpitaux et s'inscrit de fait dans une logique de remise perpétuelle car ces marchés sont renouvelables annuellement !

Dans un contexte économique d'une fragilité absolue, les professionnels du transport sanitaire doivent faire face à l'absence de revalorisation des tarifs de sécurité sociale depuis 10 ans, l'augmentation des salaires et des indemnités diverses (repas, dimanches et jours fériés, déplacement…) au passage à l'accord cadre au 1er août 2018 et à l'article 66 non rémunérateur voire coûteux pour assurer une mission de service public. Sans compter l'augmentation des carburants de de 15% en deux ans, les assurances de plus de 10%, l'augmentation du prix des véhicules, des matériels, des consommables…

Au-delà de cela, les sociétés de transport sanitaire doivent se rendre plus attractives pour conserver leur personnel et cela passe là encore par des investissements et des coûts toujours plus importants.

Le 2ème obstacle est structurel. En effet, plus de 75% des sociétés de transport sanitaire ont un effectif inférieur à 10 personnes ; de ce fait, elles ne sont pas en mesure de répondre seules aux marchés dont la volumétrie de transport ainsi que les contraintes ont augmenté. Or, nous le savons, les transporteurs sanitaires ont souvent agi individuellement et ont encore énormément de mal à s'organiser et s'unir pour jouer collectivement.

Le 3ème obstacle est organisationnel. Nous voyons apparaître dans le paysage ambulancier de nouveaux entrants toujours plus menaçants à l'égard du format d'entreprise « artisanale » (75% du marché). Les grands groupes font leur apparition ainsi que des centrales de régulation des transports détenues par des éditeurs dont les coûts d'adhésion et de missions sont astronomiques. Bien que les textes soient clairs à ce sujet, « il incombe aux seules sociétés de transport sanitaire de conventionner ou contracter » ; pourtant, ce n'est pas le cas et il n'existe aucun dispositif pour freiner leur conquête de parts de marché. D'autre part, les organismes payeurs et les tutelles ne prennent pas officiellement position ! Enfin, même si les transporteurs sanitaires s'organisent en groupement autour de plateformes « privées », les coûts sont là encore à la charge des transporteurs, augmentant un peu plus le poids des charges !

Une nouvelle ère pour le transport sanitaire s'ouvre, celle du transport sanitaire low cost où l'intérêt et le confort du patient sont relégués au dernier plan et le libre choix du transporteur devenu inexistant ! Dans certains départements, les PMT non «cerfatisées » n'ont même pas vu le jour.

Étions-nous tous bien prêts ?

Cette réforme de l'article 80 a-t-elle eu une incidence sur vos relations avec vos partenaires (centres hospitaliers, assurance maladie…) ?

LT : Il est bien évident qu'il a fallu et qu'il nous faut encore négocier et ce n'est pas sans difficulté ! Il faut trouver les bons interlocuteurs, les décisionnaires, jouer de part et d'autre la carte de l'honnêteté et travailler comme de vrais partenaires.

En parallèle, les ambulanciers ne sont plus prioritaires dans certains hôpitaux et sont ralentis aux guichets administratifs, aux ascenseurs avec un patient qui attend près de 40 minutes sur le brancard !

Les parkings payants pour les professionnels !

La diffusion de consignes des directions des établissements de santé auprès de leurs équipes consistant à appeler uniquement les seules entreprises titulaires des marchés relatifs à l'article 80.

Des établissements qui perçoivent des indemnités supérieures aux coûts de transports, nous ne sommes plus rentables au regard du coût d'exploitation horaire.

Et j'en oublie… Même avec la meilleure volonté du monde, les échanges se musclent au détriment des relations qui deviennent inconfortables car nous nous approchons de part et d'autre dangereusement des zones de rupture.

On oublie aussi de parler des tensions qui naissent entre confrères et consœurs. Certains ont peur, d'autres sont à l'écart, d'autres désarmés, d'autres encore ont une volonté de conquête. Du coup, la profession se fragmente et se fragilise encore un peu plus.

Quelles sont vos craintes pour la suite, sur votre territoire et de manière plus globale pour les ambulanciers de France ?

Qui est aujourd'hui en mesure de se structurer et s'organiser pour se dimensionner et être en capacité de répondre aux marchés dans des délais aussi courts ?

Qui est en capacité d'être payé à 60 jours en fin de mois ?

Qui est en capacité de faire face aux impayés même temporaires ?

Qui est en capacité de consentir à des taux de remise toujours plus élevés ?

Le modèle économique déjà fragile s'effondre ! Bien que je sois d'une nature optimiste, il faut être réaliste : beaucoup de petites entreprises ne vont pas survivre !

CNSA
Chambre Nationale des Services d'Ambulances

Y a-t-il eu des mouvements de grève ou des manifestations sur votre territoire liés à l'article 80 ? Sinon, sont-ils prévus ?

Comme dans le 67, le 25, le 13 ou le 06, il y a eu un mouvement de grève à Lyon (69) qui a été renforcé par des ambulanciers d'Ile-de-France. Les ambulanciers ont lancé une opération escargot menée par trois sociétés de Lyon le lundi matin pour protester contre la réforme du financement des transports sanitaires. Une centaine de véhicules bloquait le sud de la ville depuis Gerland. De nombreux bouchons se sont formés dans toute la ville.

Ils ont été reçus par l'ARS de Lyon qui les a écoutés.

Mais on peut se demander quelle est l'utilité de ces manifestations le 1er octobre, jour où l'article 80 se met en place ?

Je pense que l'heure est au rassemblement afin de se structurer, s'organiser et répondre d'une seule voix pour limiter au maximum les approches concurrentielles qui nous font du tort économiquement mais également déforment l'image que nous voulons renvoyer. Il faut impérativement moderniser notre approche du métier, nos stratégies, et plutôt que de se fracturer, il faut s'unir pour travailler ensemble. Nous sommes des professionnels, restons-le… .

Propos recueillis le 22 octobre 2018.